



## QUI SOMMES-NOUS ?

La certification **AQPV** respecte les exigences de la norme NF EN ISO 17065 et répond donc aux exigences permettant aux maîtres d'ouvrage de bénéficier d'un **tarif d'achat** pour les installations inférieures à 100 kWc ou aux contractants généraux de répondre aux **appels d'offres photovoltaïques**.

**AQPV (Alliance Qualité Photovoltaïque)** est une marque déposée, propriété du **Syndicat des énergies renouvelables**. La gestion du droit d'usage de la marque **AQPV** est assurée par **Certisolis**, filiale du CSTB et du LNE, unique laboratoire français d'essai et de certification pour les modules photovoltaïques.

## PLUS D'INFORMATIONS

Pour identifier les entreprises labellisées, prendre connaissance du référentiel ou rejoindre la marque, consultez le site [www.aqpv.fr](http://www.aqpv.fr)



**AQPV COMMUNICATION**  
c/o Syndicat des énergies renouvelables  
13-15 rue de la Baume - 75008 Paris  
Tél. : 01 48 78 05 60

**aqpv** alliance  
qualité  
photovoltaïque



**UNE  
GARANTIE  
POUR VOS  
PROJETS**



Janvier 2019. Crédits photos : ©EDF ENR - Photec, ©Ubasolar.

## ENJEUX LIÉS À LA CERTIFICATION AQPV



La certification AQPV permet d'attester des compétences d'une entreprise pour la réalisation de projets solaire photovoltaïques et de sa maîtrise des activités qu'elle sous-traite au regard d'un référentiel donné. Elle couvre l'ensemble des savoir-faire nécessaires à la conception, la construction et l'exploitation-maintenance d'installations solaire photovoltaïques de toute puissance.

### Un prérequis pour bénéficier du soutien public

La certification AQPV répond aux dispositions réglementaires définies par l'arrêté tarifaire du 9 mai 2017 et aux exigences des appels d'offres photovoltaïques. La certification AQPV respecte les exigences de la norme NF EN ISO 17065, relative aux organismes de certification.

### Une garantie de la performance sur la durée

La certification AQPV couvre la maintenance des installations photovoltaïques de l'opérateur. Cette caractéristique contribue au maintien de la performance dans le temps de l'installation. La compétitivité grandissante de la filière photovoltaïque nécessite un maintien dans le temps de la productivité des installations garantissant un équilibre économique satisfaisant.

### Des installations photovoltaïques sûres et fiables

En couvrant l'ensemble des opérations du développement à l'exploitation sur la durée de vie de l'installation, au-delà du seul acte de construire, la certification AQPV garantit que les installations photovoltaïques d'une entreprise ont été réalisées avec toute l'attention nécessaire à leur bon fonctionnement.

### Un signe de qualité « clé en main » pour les contractants généraux

Certains acteurs ont comme activité principale l'accompagnement des maîtres d'ouvrage et peuvent avoir recours à la sous-traitance dans une proportion importante. La certification AQPV permet aux contractants généraux de disposer d'une garantie de qualité plus adaptée à leur activité que les dispositifs de qualification existants.

18 200 MW  
à 20 200 MW

objectifs  
du parc solaire  
photovoltaïque  
en 2023

## LE RÉFÉRENTIEL AQPV ET SES PRINCIPALES EXIGENCES

AQPV est une certification qui atteste :

- 1. De la mise en place d'une veille réglementaire**  
Tenue à jour des références réglementaires, techniques, sécurité, environnement, etc.
- 2. Du traitement des réclamations et des non-conformités**  
Mise en place d'actions correctives et/ou préventives adaptées
- 3. De la maîtrise des ressources humaines**  
Effectifs suffisants, niveaux de qualification adaptés, désignation de responsables, etc.
- 4. D'un niveau de ressources techniques suffisant**  
Liste du matériel à jour, recours aux outils adaptés et spécifiques
- 5. Du respect des exigences assurantielles**  
Couverture assurantielle adaptée
- 6. De la maîtrise des activités sous-traitées**  
Sélection des sous-traitants, suivi des activités sous-traitées, vérification des assurances
- 7. D'une bonne organisation documentaire pour chaque projet**  
Définition d'une organisation adaptée
- 8. Du suivi et du contrôle réguliers des installations réalisées**  
Contrôle des installations réalisées, actions correctives, etc.
- 9. Du bon entretien et de la maintenance des installations**  
Mise en place d'un plan de maintenance avec contrôle visuel, contrôle à la caméra thermique

Le référentiel  
AQPV est  
disponible  
sur le site  
[www.aqpv.fr](http://www.aqpv.fr)